



LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

TAXE D'APPRENTISSAGE

Le monde du travail a besoin de tous les talents

→ UN CONSTAT QUI INTERPELLE

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France s'interroge : pourquoi, malgré de nombreux progrès dans maints domaines, les personnes aveugles et malvoyantes restent-elles autant éloignées du monde de l'emploi ? **Plus de 50% des personnes porteuses d'une déficience visuelle sévère se trouvent aujourd'hui au chômage.** Chiffre insupportable, gâchis tout à la fois humain et économique.

C'est pour prendre toute sa part dans la lutte contre ce fléau du chômage des personnes aveugles et malvoyantes, que **notre Fédération a créé et développe son service de formation : Access-Formation.**

Former les professionnels susceptibles d'accompagner les personnes aveugles et malvoyantes vers l'autonomie, former les personnes déficientes visuelles aux techniques nouvelles faisant appel aux nouvelles technologies, notamment celles du numérique, voilà des objectifs précis, concrets qui tendent tous vers l'amélioration de la capacité des déficients visuels d'accéder au monde du travail.

Mais relever ce défi exige des moyens. En **nous accordant la part** du hors quota liste complémentaire de **la taxe d'apprentissage** susceptible d'être affectée à des organismes tels que le nôtre, **vous prendrez votre part dans cette lutte que nous menons chaque jour et vous donnerez une lueur d'espoir à des milliers de personnes qui désirent enfin exprimer leurs talents.**

Aidez-nous à gagner cette bataille et, à l'heure de décider du versement de votre taxe d'apprentissage, n'oubliez pas que des personnes privées de vue n'aspirent qu'à une chose : entrer dans le monde des citoyens actifs.

En leur nom, je vous remercie.

Anne RENOUD
Présidente

CENTRE DE FORMATION



La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a son propre centre de formation : Access Formation. Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la rééducation pour les personnes déficientes visuelles.

Access Formation forme les professionnels qui assurent la rééducation ou l'accompagnement des personnes aveugles ou malvoyantes (instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, moniteurs et éducateurs de chiens guides) et organise des sessions de sensibilisation à l'accueil de personnes déficientes visuelles dans divers domaines (transport, tourisme, structures d'accueil,...).

Access Formation est également doté d'un pôle informatique et accessibilité numérique qui sensibilise les acteurs de l'emploi et les entreprises publics ou privés à la bonne application des normes. **Ce pôle développe un nouveau parcours de formation destiné aux formateurs informatiques et numériques intervenant dans les différents dispositifs de formation.** Elle aura pour objectif de développer la capacité de ces acteurs de la formation à accompagner les personnes déficientes visuelles dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'usage de l'informatique. La volonté de la Fédération est de développer l'employabilité des personnes déficientes visuelles en les aidant à relever le défi de la révolution numérique !

Access Formation est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre Hors quota liste complémentaire.



LA CÉCITÉ EN FRANCE : DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

En France, près de 1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de la vision. 207 000 aveugles (pas de perception de la lumière) et malvoyants profonds (vision résiduelle limitée à la distinction de silhouettes) ; 932 000 malvoyants moyens (incapacité visuelle sévère : en vision de loin, ils ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres ; en vision de près, la lecture est impossible). Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.

Selon l'OMS, un doublement du nombre de déficients visuels serait à prévoir d'ici 2050. La cécité et la malvoyance vont devenir, avec la maladie d'Alzheimer, les fléaux du grand âge.

1,7 MILLION
DE PERSONNES SONT
ATTEINTES D'UN TROUBLE
DE LA VISION

207 000
AVEUGLES

932 000
MALVOYANTS MOYENS

POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En soutenant la Fédération, vous contribuez à :

- Valoriser votre image d'employeur citoyen et responsable,
- Soutenir des personnes dynamiques et motivées dans leur volonté d'insertion,
- Favoriser l'autonomie par l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi,
- Faire reculer les inégalités,
- Encourager l'éclosion de nouveaux talents,
- Restaurer les valeurs du travail et l'emploi des personnes déficientes visuelles.

Un exemple concret de formation



La Locomotion, qui a émergé en France au milieu des années 1960, est une éducation ou une rééducation qui s'adresse à toutes les personnes déficientes visuelles éprouvant une gêne dans leur déplacement. Elle a pour objectif de permettre à la personne de se déplacer de façon autonome, avec un maximum de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un lieu connu ou inconnu.

- **En 2020, un événement fort pour l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes a eu lieu : la parution du décret 1065-2020 portant sur la formation d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles qui regroupe en une seule et unique formation deux démarches jusqu'ici différentes concernant les instructeurs en autonomie du déplacement et ceux destinés aux activités de la vie journalière.**

L'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles aura pour vocation d'accompagner toute personne en situation de déficience visuelle dans la recherche d'une autonomie dans sa vie quotidienne aussi bien en orientation et mobilité.

Ce décret est le résultat d'une large concertation entre les usagers, la Direction Générale De La Cohésion Sociale (DGCS), les professionnels et les associations représentatives, essentiellement la Fédération des aveugles et Amblyopes de France, seul organisme à ce jour en capacité de dispenser ce type de formation.

La demande croissante d'accompagnement tant des enfants que de la population adulte dans des structures et services spécialisés, **exige une réponse** qui soit **à la hauteur de l'enjeu d'une population déficiente visuelle de plus en plus nombreuse.**

- Ces professionnels s'avèrent encore très insuffisant pour répondre tant à la demande actuelle immédiate pour épauler une population en difficulté, que pour participer à la création de nouveaux services et satisfaire plus globalement un secteur en développement où les débouchés sont nombreux.

UNE MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France défend les droits de toutes les personnes déficientes visuelles sans exception. Présente dans de nombreuses régions de métropole et d'Outre-Mer, elle fédère près de 53 associations membres, au service de plus de 10 000 adhérents et usagers. La Fédération, comme la plupart des grandes associations qui œuvrent dans le domaine du handicap visuel, fait partie de la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes).

Association citoyenne, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est attentive à l'intégration sociale et professionnelle des plus fragiles. La Fédération et ses membres sont présents sur de nombreux terrains : aide sociale au quotidien, formation, soutien en milieu scolaire, soutien à la recherche médicale. La Fédération et ses membres ce sont aussi 1 centre de formation, 5 EHPAD, 3 SAVS, 3 SAAAS, 2 SSR, 1 SAMSAH, 1 Foyer d'accueil pour personnes polyhandicapées...

Parmi ses membres, la Fédération compte deux associations plus spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles, à savoir la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est qui gère 2 entreprises adaptées (EA) et 3 Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD) et l'Association Les Cannes Blanches qui gère un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre contact : **Bénédicte TENNESON**
Mail : b.tenneson@aveuglesdefrance.org



**FÉDÉRATION DES AVEUGLES
ET AMBLYOPES DE FRANCE**

6, rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS

Tél : 01 44 42 91 91

WWW.AVEUGLESDEFRANCE.ORG

